

CONCOURS NATIONAUX DE GARDIEN DE LA PAIX DE LA POLICE NATIONALE

- SESSION DU 16 SEPTEMBRE 2014 -

ETUDE D'UN TEXTE

Epreuve permettant de vérifier la prise d'informations, l'analyse de celles-ci, sous forme de courtes questions, et la production d'un écrit en rapport avec la problématique posée.

Epreuve commune aux premier et second concours

Durée : 02 H 30

Coefficient : 3

IMPORTANT :

Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni une signature ou un paraphe.

Vous devez obligatoirement et uniquement utiliser un stylo à bille à encre bleue ou noire non effaçable et conserver la même couleur durant toute l'épreuve.

Il est strictement interdit d'utiliser :

- un liquide et autre moyen de correction ;
- un stylo à encre ou à bille de couleur bleue ou noire effaçable (y compris à friction) ;
- un stylo d'une autre couleur, un crayon de papier.

LE NON-RESPECT DE CES REGLES ENTRAÎNERA L'ANNULATION
DE LA COPIE PAR LE JURY

L'intervention en Lybie il y a 3 ans, au Mali au début 2013 ainsi que celle avortée en Syrie, font surgir la question du droit d'ingérence, cette disposition non-légale permettant à un état, quel qu'il soit, d'intervenir militairement dans un état indépendant, et de violer ainsi sa souveraineté au nom de principes humanitaires.

D'abord, l'aspect désagréable de cette notion est la prétention qui se dessine ici. Certains que nous sommes les garants du Bien et de la Justice, que nous définissons selon nos propres critères occidentaux, nous pensons savoir ce qui est bon pour les peuples et par conséquent, nous estimons avoir le droit et le devoir de le leur imposer, fut-ce par la force. A cela, s'ajoute l'absurdité de ce principe susceptible d'engendrer de graves précédents. Dans un tel système de fonctionnement, à partir du moment où un pays se drape d'habits vertueux, il peut intervenir légitimement, à n'importe quel moment et n'importe où. On imagine bien les dérives auxquelles cela peut aboutir.

Ensuite la seconde réflexion qui me vient à l'esprit pour être contre ce droit, concerne les conséquences évidentes et visibles d'une intervention militaire, celles que l'on appelle sinistrement les « dégâts collatéraux ». Une formule un peu écœurante pour désigner les civils, premières victimes directes de la guerre, mais aussi indirectes, de par l'instabilité politique qui en découle.

Cette dernière conséquence vient réfuter l'argument des « dommages collatéraux » comme moindre mal. Ils le seraient effectivement, si l'intervention extérieure apportait la stabilité. Mais c'est le contraire car au-delà des morts dans la population, c'est le désordre qui est semé, et pour longtemps. A ce titre, le constat posé par Rony Brauman, ancien président de Médecins sans frontières France, contre l'intervention en Lybie en 2011 est éloquent. Selon lui et pour le paraphraser, jamais l'ingérence d'une nation ou d'une coalition, au nom de la démocratie, ne l'a apporté dans le pays visé. Au contraire, cela a toujours creusé, depuis Napoléon, le lit du fanatisme et/ou du chaos. Pourquoi ? Parce que les motivations des « envahisseurs » sont loin d'être vertueuses. Le spectre de la poursuite d'intérêts particuliers de ces états vient planer au-dessus de toute ingérence et l'expérience vient étayer ce soupçon. Jamais les interventions n'ont été déclenchées dans le but d'améliorer le sort des populations locales. Évidemment l'excuse du désintéressement le plus total est toujours brandie pour légitimer l'intervention.

Il me paraît clair que si la préoccupation des dirigeants occidentaux était l'émancipation des peuples du joug des tyrans, si ce principe d'ingérence s'exerçait aux seuls noms du Bien et de la Liberté, une multitude de petits dictateurs par lesquels l'Afrique, le Moyen-Orient et l'Asie sont gangrenés, auraient dû être depuis longtemps écartés par ce formidable mouvement humaniste. Or ce n'est pas le cas. Au contraire, une grande part des régimes les plus répressifs sont restés longtemps en place ou le sont encore. A partir du moment où ils servent les intérêts des puissants du nord, ils ne sont tout simplement pas inquiétés.

Les interventions ne se font pas là où les despotismes se trouvent mais là où les bénéfiques stratégiques (énergétiques, économiques, militaires...) se situent. Croire que les nations du nord sont motivées par l'altruisme à l'égard des populations du sud est un aveuglement. Quand on sait le coût exorbitant de la guerre, en vies humaines mais aussi en deniers publics (selon le Monde, en 2011, le coût pour les USA de la guerre en Irak était de 3 000 milliards de dollars, de 1 000 milliards pour celle en Afghanistan) peut-on raisonnablement penser que les interventions ne poursuivent pas des intérêts cachés ? Peut-on vraiment imaginer que nos états s'immisceraient au prix d'un effort de guerre considérable par seule compassion, sans être sûr d'en retirer un juteux retour sur investissement ?

Même à penser qu'une intervention puisse être désintéressée, ce en quoi je ne crois pas, cela ne la rendrait sans doute pas plus acceptable. En effet, les peuples ont le droit et le devoir de se soulever par et pour eux-mêmes contre un tyran et de choisir ainsi, seuls, sans intervention extérieure, en toute conscience et en pleine autonomie, le dirigeant qu'ils souhaitent voir à sa place. C'est un processus qui peut prendre du temps, mais qui ne peut être forcé et qui est nécessaire pour avoir l'adhésion de chacun à la révolte. Toute intervention étrangère dépossède les populations de l'initiative du soulèvement, et en empêche l'appropriation par elles. Or cette appropriation est nécessaire pour la fierté et la cohésion nationale et donc pour la construction du nouvel état à venir.

Seul le peuple est en mesure de savoir ce qui est bon pour lui. Lorsque les hommes et les femmes ont décidé que cela suffisait, lorsque la société est prête pour la révolution, celle-ci ne pourra qu'avoir lieu. Mais pas avant. De petites avancées en petites avancées, le corps social mûrit, jusqu'à être disposé à s'opposer et à réclamer plus. A ce moment-là, rien ni personne, pas même le pire des dictateurs, ne pourra l'en empêcher. Cela se fera sans doute au prix du sang et des larmes. Mais cela se fera par le peuple et pour le peuple. Court-circuiter cet élan n'amènera que le désordre.

Ce mouvement naturel ne peut être organisé par une puissance étrangère, de toute façon orientée vers la recherche de son bénéfice et qui par définition est aveugle à la réalité du pays. Je suis convaincu qu'il vaut mieux un soulèvement populaire national pour mettre en place une démocratie, si tel est le souhait des citoyens, que cette même démocratie imposée par l'occident. Enfin, un État est souverain, ceci ne peut lui être contesté. A ce titre, et sauf à sa demande en cas d'agression par un tiers et seulement après une évaluation honnête des raisons de celle-ci, son territoire ne peut être violé et un autre État ne peut s'arroger ses prérogatives.

Article publié le 21 janvier 2014 sur le média citoyen AgoraVox

A - Prise d'informations - 4 points

- 1 - Précisez quel est le sujet traité dans cet article. (1 pt)
Relevez un exemple utilisé par l'auteur pour illustrer ce sujet. (0,5 pt)
- 2 - Qui est Rony Brauman ? (0,5 pt)
Pourquoi l'auteur le cite-t-il dans son article ? (1 pt)
- 3 - Reformulez ce qu'est « le droit d'ingérence ». (1 pt)

B - Analyse de l'information - 6 points

- 1 - Précisez la position de l'auteur sur le droit d'ingérence. (0,5 pt)
Relevez quatre termes ou expressions qui en témoignent (1 pt)
- 2 - Relevez les arguments qu'il utilise pour justifier sa prise de position. (2 pts)
- 3 - Expliquez la phrase suivante (6^{ème} paragraphe) : « Croire que les nations du nord sont motivées par l'altruisme à l'égard des populations du sud est un aveuglement. » (1 pt)
- 4 - Pourquoi, pour l'auteur, ce sont « les peuples qui doivent se soulever par eux et pour eux-mêmes. » (1,5 pt)

C - Ecriture d'un texte argumentatif - 20 points

Le droit d'ingérence est régulièrement l'objet de débats. Devoir de protéger pour certains, atteinte à la liberté pour d'autres, le droit d'ingérence est source de débats et suscite des prises de positions diverses.

Dans un texte organisé d'une quarantaine de lignes, vous exposerez votre point de vue sur cette question.